



Politique de partenariat et de localisation

-

La gestion des partenariats au service de la localisation

VERSION COURTE

Table des matières

Table des matières	2
1 - Contexte politique.....	2
Champ d'application de la présente politique	3
Objectifs	3
Définitions	3
2 -Le rôle d'intermédiaire de Terre des hommes.....	4
3 - Principes pour des partenariats qui soutiennent la localisation	4
Des partenariats à la localisation : définir les principes clés	4
3.1 Partenariats à plus long terme	5
3.2 Financement direct et indirect.....	5
3.3 Développement des capacités	6
3.4 Identification des partenaires, alignement de la valeur et sécurité.....	7
3.5 Méthodes adaptées	7
3.6 Pouvoir de décision et mise en réseau.....	8
3.7 Dialogue, participation et retour d'information	8
Point de synthèse	8
4. Indicateurs de suivi des politiques :	11

1 - Contexte politique

Pourquoi une politique de partenariat et de localisation ?

Terre des hommes a toujours travaillé avec des partenaires locaux et nationaux pour accomplir sa mission : l'intérêt supérieur de l'enfant. Les enfants sont au centre de la mission, de la vision et des valeurs de Terre des hommes, qu'elle travaille directement avec eux ou par l'intermédiaire de partenaires. Ils ont le droit d'être protégés, soutenus et entendus.

A travers cette politique, Terre des hommes vise à définir son cadre de partenariat et de localisation afin d'assurer la pérennité d'une offre de services de qualité aux enfants à travers le monde. Cette politique définit comment Terre des hommes entend mettre en œuvre des partenariats plus égaux dans la prise de décision et la cocréation de projets avec ses partenaires locaux et nationaux.

Quel type de partenariat Terre des hommes poursuit-elle ?

Tdh vise à:

- *Maintenir sa capacité à mobiliser des ressources tout en augmentant la cocréation de projets humanitaires et de développement et remplir ses engagements en matière de transfert de pouvoir.*
- *Établir des partenariats avec des organisations d'une manière qui n'induit pas de relation de subordination ou de prise de décision du haut vers le bas.*
- *Assurer des partenariats équilibrés, durables et équitables. Terre des hommes entend aller vers un Power shift (transfert de pouvoir) avec ses partenaires.*

Champ d'application de cette politique

Cette politique a été développée pour aider Tdh à définir son rôle et son positionnement futurs dans le secteur de l'aide. Cette politique donnera un aperçu de la manière dont Tdh entend adapter sa structure de partenariat et ses pratiques pour soutenir la localisation.

Ce document fournit des conseils pour maximiser les pratiques de partenariat de Tdh en matière de durabilité et d'égalité. Cette politique sera donc également soutenue par des conseils pratiques et des outils pour maximiser l'efficacité de la localisation pour les partenaires ALN de Tdh.

Cette politique s'applique à tout le personnel du siège et des délégations sur le terrain, indépendamment de leurs arrangements contractuels, y compris les consultants, les professionnels sous différents arrangements contractuels et surtout, nos partenaires. Cette politique doit être suivie et appliquée dans tous les pays où Tdh opère.

Objectifs

Les interventions humanitaires et de développement sont encore principalement conçues pour des réponses à court terme qui ne sont pas propices à l'établissement de partenariats efficaces et durables, ce qui finit par nuire à la durabilité des programmes en place et peut contribuer à la désresponsabilisation des personnes, des structures sociales et à la dépendance dans les pays d'intervention. La **localisation est le moyen nécessaire pour modifier le champ d'application actuel de l'aide internationale tout en veillant à ce que les partenaires des acteurs locaux et nationaux (ALN) prospèrent, en favorisant l'autonomisation et en garantissant la fourniture de services de qualité.**

L'objectif de cette politique est de définir et de réguler les efforts de Tdh en matière de localisation afin qu'un changement de dynamique de pouvoir dans les contextes humanitaires et de développement soit effectivement en cours pour Tdh et ses partenaires locaux et nationaux. Elle s'inscrit dans une démarche de décolonisation de l'aide.

Définitions

Qu'est-ce que la localisation pour Terre des hommes ?

Un processus de reconnaissance et de renforcement du leadership et des capacités des autorités locales et nationales et de la société civile en matière d'action humanitaire et de développement, afin de protéger et de réaliser les droits des personnes touchées par la crise et de renforcer la préparation des acteurs locaux et nationaux pour les réponses futures.

Pourquoi Terre des hommes va-t-elle mettre en place une politique de localisation ?

En ligne avec sa stratégie, Tdh vise à travailler de manière plus efficace et efficiente pour donner aux acteurs locaux la primauté dans l'appropriation des actions humanitaires, de développement et de Nexus de la paix. Ce faisant, Tdh contribuera à stopper la perpétuation des déséquilibres de pouvoir entre les centres économiques mondiaux et les régions en développement ou marginalisées, tout en optimisant le financement de l'aide. Tdh doit accompagner la refonte de l'écosystème humanitaire pour répondre aux défis d'aujourd'hui tout en se préparant aux menaces et opportunités de demain. Ces actions nécessitent que Tdh développe et mette en œuvre une politique de localisation.

Qu'est-ce que la décolonisation de l'aide ?

Selon le Centre for Humanitarian Leadership, la décolonisation de l'aide est un "appel des acteurs humanitaires en faveur d'un changement fondamental de pouvoir et de ressources, né de la crainte que le système d'aide international actuel ne soit une construction coloniale fonctionnant selon des modalités et des points de vue occidentaux, perpétuant les déséquilibres de pouvoir entre le Nord et le Sud¹ ."

¹ <https://www.centreforhumanitarianleadership.org/research/publications/decolonising-aid/#:~:text=Décoloniser%20l'aide%20est%20un%20appel,des%20déséquilibres%20entre%20le%20global%20du%20Nord>

2 - Le rôle d'intermédiaire de Terre des hommes

Comment le rôle d'intermédiaire de Tdh va-t-il évoluer et devenir prépondérant ?

Développement organisationnel

Tdh concentrera son travail de développement des capacités avec les partenaires ALN sur le développement organisationnel. Des ressources seront débloquées à partir de 2026 pour aider ses partenaires ALN à améliorer leur efficacité et leur durabilité en tant qu'acteurs humanitaires et de développement. Le soutien de Tdh aux partenaires ALN comprendra, sans s'y limiter, la collecte de fonds et les rapports aux bailleurs, la conformité, la planification stratégique, la gestion du cycle de projet, le suivi et l'évaluation, la conception de politiques, la gestion des risques et la gestion des données.

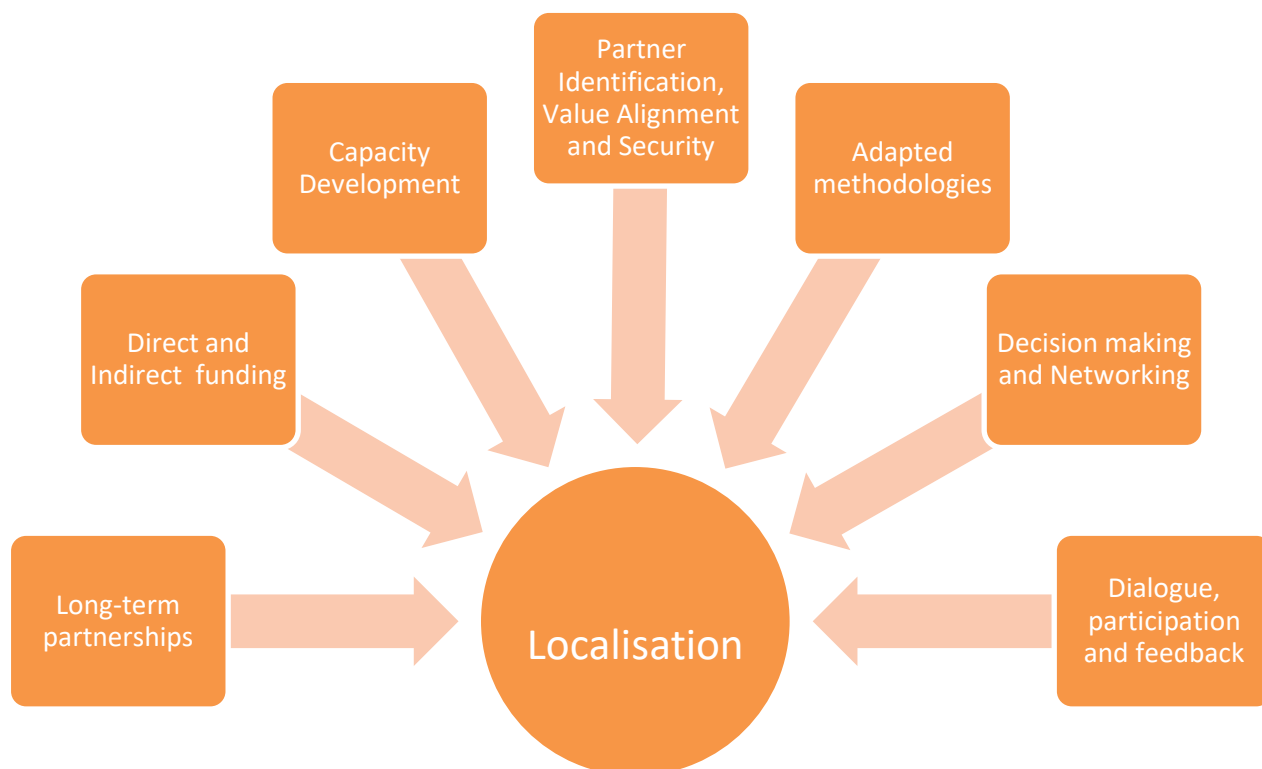
Expertise technique

Tdh utilisera son statut d'**expert technique international** pour mieux accompagner ses partenaires ALN sur des compétences clés : Santé maternelle et infantile, Migration et Accès à la justice. De même, elle utilisera son expertise pour mener des programmes transversaux sur la protection de l'enfance, le WASH (eau, assainissement et hygiène) et le ICT4Dev (technologies de l'information et de la communication pour le développement).

Soutien à la défense des intérêts

Tdh s'efforcera de créer un espace pour que ses partenaires ALN puissent plaider directement auprès des bailleurs de fonds et des agences de l'ONU. Tdh utilisera son pouvoir, son influence et sa proximité avec le pouvoir géopolitique pour amplifier la voix de ses partenaires ALN qui ne peuvent pas se permettre ces opportunités ou qui ne peuvent pas s'exprimer pour des raisons de sécurité.

Graphique 1 - Principes de Terre des hommes en matière de partenariats pour la localisation



Les représentants et partenaires de Tdh, tant au siège qu'au sein des délégations pays, s'accordent à dire que Tdh doit développer une vision sur les partenariats afin de **répondre aux besoins de partenariats durables, équitables et solidaires** incluant un nouveau modèle de gouvernance. Pour ce faire, et guidée par sa stratégie et son objectif d'améliorer sa contribution à un changement positif pour les personnes affectées, Tdh a établi des principes directeurs : **engagement à long terme, responsabilité mutuelle (réciprocité), cocréation d'outils et de projets.**

3.1 Partenariats à plus long terme

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Tdh doit s'éloigner de l'approche contractuelle de sous-traitance et des approches de partenariat à court terme.
- Tdh doit s'orienter vers des partenariats à long terme et stratégiques avec ses partenaires ALN. Tdh doit s'efforcer de continuer à s'engager avec ses partenaires ALN sur des sujets tels que le développement des capacités, le plaidoyer conjoint, la collecte de fonds ou d'autres activités pertinentes.
- Tdh doit favoriser la signature d'accords de consortium avec les partenaires ALN.

Comment y parvenir ?

Tdh doit consacrer des ressources au maintien de relations clés avec des partenaires stratégiques au niveau mondial, régional et sur le terrain et aller au-delà d'une approche transactionnelle à court terme. Tdh doit donc définir des stratégies de partenariat avec des partenaires soigneusement choisis

Tdh doit travailler avec des partenaires ALN qui partagent des valeurs similaires sur le long terme. Tdh se réserve le droit de s'assurer que son alignement de valeurs avec les partenaires ALN est respecté et qu'il ne crée pas de risques supplémentaires pour Tdh ou pour ses partenaires ALN.

Tdh favorisera la signature d'accords de consortium avec les partenaires ALN.

Tdh concevra des outils dédiés à la définition et à la mise en œuvre de partenariats stratégiques à long terme afin d'aider les équipes de terrain et régionales à mener à bien cette transition.

3.2 Financement direct et indirect

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Dans le cadre des étapes du processus d'acquisition des subventions, Tdh discutera systématiquement de la possibilité de financer les coûts indirects d'un partenaire ALN (Checklist).
- Aider les partenaires locaux et nationaux à développer leurs pratiques de collecte de fonds et leur stratégie nationale.
- Plaider en faveur d'un financement supplémentaire des coûts indirects pour les partenaires de Tdh ALN auprès des bailleurs.

Comment y parvenir ?

Grâce aux efforts de son équipe de "Fundraising institutionnel", Tdh plaidera constamment auprès des bailleurs pour que ses partenaires ALN reçoivent un montant équivalent de Coûts Indirects. Ce montant doit être proportionnel au pourcentage reçu par Tdh dans le budget global.

Dans le cadre des projets, Tdh continuera d'appliquer sa **règle d'or** :

Règle d'or financière de Tdh Partner :

Si Tdh est chef de file : Tdh conserve au minimum 1 point de FAP versé au(x) partenaire(s). (Si le partenaire opère depuis son siège, une rétrocession de FAP n'est pas justifiée). Tdh peut accorder au(x) partenaire(s) un ratio structure/programme équivalent à celui de la partie Tdh du budget. **Si Tdh n'est pas chef de file :** Tdh essaiera d'obtenir le même pourcentage de FAP que le chef de file ou, à défaut, cédera au maximum 1 point de pourcentage de FAP au chef de file.

Tdh veillera à ce que cette règle fasse l'objet d'un suivi approfondi et à ce que des indicateurs soient mis en place pour suivre efficacement les montants des coûts indirects qui sont reversés aux partenaires ALN. .

3.3 Développement des capacités

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Encourager le financement du développement des capacités dans tous les partenariats signés entre Tdh et les partenaires ALN, en se concentrant particulièrement sur le développement des organisations et l'expertise technique de base de Tdh (santé maternelle et infantile, migration et accès à la justice et son approche transversale).
- Identifier et mettre en place un développement mutuel des capacités en tant que nouvelle pratique pour Tdh et ses partenaires ALN.
- Mettre en place des outils de développement des capacités que les délégations de Tdh pourront utiliser dans le monde entier, y compris par le biais d'une plateforme en ligne de développement des capacités.

Comment y parvenir ?

Le développement des capacités comprendra à terme le développement organisationnel et les principales expertises techniques et transversales de Tdh : Santé maternelle et infantile, migration et accès à la justice, ainsi qu'une expertise transversale sur la protection de l'enfance, WASH (eau, assainissement et hygiène) et ICT4Dev (technologies de l'information et de la communication pour le développement), ainsi que la conformité (finance, administration, logistique, audit).

Dans la mesure du possible, du personnel spécialisé dans le développement organisationnel sera recruté sur le terrain pour soutenir les partenaires locaux. Un poste au siège mondial dédié au développement organisationnel des partenaires ALN maintiendra un ensemble de pratiques globales et une coordination entre les délégations sur le terrain.

La question du financement du développement des capacités des partenaires ALN sera systématiquement discutée lors du processus interne d'acquisition de subventions de Tdh (processus interne de Tdh).

3.4 Identification des partenaires, alignement de la valeur et sécurité

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Réduire le fardeau des procédures d'évaluation et de diligence raisonnable répétées et accablantes pour les partenaires de Tdh en utilisant les évaluations de diligence raisonnable déjà effectuées par d'autres ONGI de haut niveau².
- Evaluer et réduire les risques transférés à tous les partenaires ALN avec lesquels Tdh travaille. Tdh et ses partenaires ALN doivent établir des plans d'action conjoints pour atténuer et gérer les risques.
- S'assurer que Tdh a des partenaires alignés sur ses valeurs et vice versa et qu'elle peut atteindre ses objectifs de durabilité.

Comment y parvenir ?

Afin de réduire la charge des évaluations de diligence raisonnable répétitives pour les ONG locales et nationales, Tdh acceptera d'utiliser les évaluations de diligence raisonnable effectuées par d'autres ONGI au cours des deux dernières années, si l'évaluation de diligence raisonnable montre des résultats satisfaisants.

Tdh et le nouveau partenaire potentiel évalueront leurs capacités respectives et mèneront un processus mutuel de diligence raisonnable. Le processus de diligence raisonnable devrait être lié au développement des capacités, ce qui aboutira à un plan avec des ressources adéquates pour augmenter les compétences de chacun avec un contrôle mutuel clair.

3.5 Méthodes adaptées

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Mettre en place des outils adaptés et collaboratifs pour lesquels les partenaires de Tdh ALN ont contribué à la conception et qui faciliteront la mise en œuvre et le suivi du projet au sein du partenariat.
- Fournir des boîtes à outils en anglais ou en français et dans les langues locales utilisées par les partenaires ALN, ces derniers participant à leur traduction et/ou à leur contextualisation si nécessaire.

Comment y parvenir ?

Tdh et ses partenaires ALN doivent revoir les outils de partenariat nouvellement créés par Tdh et discuter de leur adaptation dans le cadre des objectifs et de la stratégie de leur partenariat.

Tdh doit assurer la mise en œuvre conjointe des outils de partenariat (contractuels, budgétaires, logistiques, expertise technique...). Les outils doivent être aussi participatifs, co-élaborés et conviviaux que possible. Les outils doivent tous être disponibles dans les langues locales utilisées par les partenaires.

² Une liste d'évaluations d'ONG de haut niveau sera communiquée dans l'annexe 1 de la politique.

3.6 Pouvoir de décision et mise en réseau

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Assurer une représentation accrue des partenaires locaux et nationaux dans les mécanismes de coordination et les centres de décision nationaux et internationaux.
- Donner plus de crédit aux partenaires locaux et nationaux dans les relations de Tdh avec les bailleurs mondiaux, y compris dans les rapports des bailleurs, la communication mondiale et régionale, les rapports institutionnels de Tdh, les études, les publications et les événements de mise en réseau.

Comment y parvenir ?

Tdh doit activement renforcer la reconnaissance de ses partenaires locaux dans sa communication externe et dans les rapports des bailleurs.

Tdh doit s'efforcer d'inclure ses partenaires ALN dans les mécanismes de coordination nationaux, sous-nationaux et internationaux afin d'assurer leur représentativité et leur influence à tous les niveaux décisionnels des secteurs de l'aide.

3.7 Dialogue, participation et retour d'information

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Augmentation de l'engagement des partenaires dans la gouvernance du partenariat et dans le processus de prise de décision. Inclure une sélection de partenaires de Tdh ALN dans les instances de prise de décision de Tdh (CODIR, mécanismes de prise de décision des bureaux régionaux).
- Fournir des instances de dialogue plus larges et plus approfondies dans les partenariats en impliquant davantage d'acteurs de chaque côté (niveau supérieur, niveau inférieur).

Comment y parvenir ?

Tdh multipliera les instances de dialogue et de retour d'information tout au long des partenariats. Les instances de dialogue, les participants et les objectifs doivent être définis au début de la collaboration et figurer dans un document commun signé par les deux parties.

Point de récapitulation

Les objectifs ci-dessous seront mis en œuvre étape par étape, dans le cadre d'un calendrier divisé en trois étapes :

Étape 1 : 31.12.2024 ; Étape 2 : 31.12.2026 ; Étape 3 : 31.12.2028.

Thèmes	Changements	Étape
1. Partenariats à long terme	<i>Tdh concevra des outils dédiés à la définition et à la mise en œuvre de partenariats stratégiques à long terme afin d'aider les équipes de terrain et régionales à mener à bien cette transition.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Tdh favorisera la signature d'accords de consortium avec les partenaires ALN</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024

	<i>Tdh consacre des ressources au maintien de relations clés avec des partenaires stratégiques au niveau mondial, régional et sur le terrain.</i>	Étape 2 - au plus tard le 31.12.2026
2. Le financement	<i>Tdh plaidera systématiquement auprès des bailleurs de fonds pour que ses partenaires ALN reçoivent un montant équivalent de Coûts Indirects. Ce montant doit être proportionnel au pourcentage reçu par Tdh dans le budget global.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Tdh veillera à ce que la "règle d'or" financière soit respectée et que des indicateurs soient mis en place pour suivre efficacement les montants des coûts indirects reversés aux partenaires ALN.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Dans le cas de partenariats clés avec des partenaires ALN créés en dehors du cadre d'un projet, Tdh allouera des ressources pour fournir des coûts indirects adaptés à leurs besoins.</i>	Étape 2 - au plus tard le 31.12.2026
	<i>Tdh a pour objectif d'augmenter le financement qu'elle accorde aux partenaires ALN au niveau mondial afin d'atteindre une part globale de son budget de 20% d'ici 2028.</i>	Étape 3 - au plus tard le 31.12.2028
3. Développement des capacités	<i>La question du financement du développement des capacités des partenaires ALN sera systématiquement discutée lors du processus interne d'acquisition de subventions de Tdh.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Dans le cadre de son projet financé par Somaha, Tdh a l'intention d'utiliser une plateforme en ligne dédiée au développement des capacités de ses partenaires locaux (Locallink Hub).</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Dans la mesure du possible, Tdh consacrerait un pourcentage du budget alloué au partenaire ALN pour réaliser le développement mutuel des capacités au profit du partenaire ALN et de Tdh, après discussion et accord avec le partenaire.</i>	Étape 2 - au plus tard le 31.12.2026
	<i>Dans la mesure du possible, du personnel spécialisé dans le développement organisationnel sera recruté sur le terrain pour soutenir les partenaires locaux. Un poste au siège mondial dédié au développement organisationnel des partenaires ALN maintiendra un ensemble de pratiques globales et une coordination entre les délégations sur le terrain.</i>	Étape 3 - au plus tard le 31.12.2028
4. Identification des partenaires, alignement de la valeur et sécurité	<i>Tdh acceptera d'utiliser des Due Diligence réalisées par d'autres ONGI au cours des 2 dernières années si l'évaluation des Due Diligence montre des résultats satisfaisants. Tdh se réserve le droit d'ajouter des conditions et/ou de mener des évaluations supplémentaires avec les partenaires locaux si la diligence raisonnable collectée n'est pas entièrement satisfaisante ou ne correspond pas aux standards de Tdh.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024



	<i>Pour les nouveaux partenariats, Tdh et le nouveau partenaire potentiel évalueront leurs capacités respectives et mèneront un processus de diligence mutuelle. Ce processus aboutira à un plan de renforcement des compétences de l'autre, avec un contrôle mutuel clair.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>L'outil d'évaluation des risques du partenariat doit être conçu avec le partenaire ALN afin d'identifier et d'éviter les risques qui peuvent exister dans la réalisation d'un nouveau partenariat : risques financiers, risques de réputation, risques programmatiques, risques contextuels, risques de sécurité... Tdh préparera un outil dans sa boîte à outils de partenariat dédié à cette tâche.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Tdh s'efforcera d'augmenter le budget de sécurité et de sûreté alloué aux partenaires de la ALN pour la fourniture d'articles de sécurité dans les zones qui le nécessitent.</i>	Étape 2 - au plus tard le 31.12.2026
5. <i>Méthodologies adaptées</i>	<i>Tdh et ses partenaires ALN doivent revoir les outils de partenariat nouvellement créés par Tdh et discuter de leur adaptation dans le cadre des objectifs et de la stratégie de leur partenariat.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Fournir des outils adaptés à la langue aux partenaires ALN.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
6. <i>Pouvoir de décision et mise en réseau</i>	<i>Tdh doit activement renforcer la reconnaissance de ses partenaires locaux dans les rapports des bailleurs de fonds et dans sa communication externe : reportages, articles, rapports publiés, médias sociaux.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Tdh doit s'efforcer d'inclure ses partenaires ALN dans les mécanismes de coordination nationaux, sous-nationaux et internationaux afin d'assurer leur représentativité et leur influence à tous les niveaux décisionnels du secteur de l'aide.</i>	Étape 2 - au plus tard le 31.12.2026
7. <i>Participation au dialogue et retour d'information</i>	<i>Tdh multipliera les instances de dialogue et de retour d'information tout au long des partenariats. Les instances de dialogue régulier, les participants et les objectifs doivent être définis au début de la collaboration et figurer dans un document commun signé par les deux parties.</i>	Étape 1 - au plus tard le 31.12.2024
	<i>Tdh impliquera la participation de ses partenaires ALN dans les instances de prise de décision au niveau mondial, régional et national en les invitant à participer aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité de Pilotage (CODIR) de Tdh.</i>	Étape 3 - au plus tard le 31.12.2028



4. Indicateurs de suivi des politiques

Ces indicateurs sont liés à la politique de localisation. Ils sont complétés par d'autres indicateurs produits dans le cadre du "Projet de partenariat et de localisation" financé par Somaha. Ces indicateurs complémentaires sont détaillés dans l'annexe 2 - Suivi de la politique - Procédure d'application.

<i>Sujet</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Partie responsable</i>
<i>Partenariats à long terme</i>	<i># Nombre de documents de diligence mutuelle signés impliquant le développement des capacités avec les partenaires de Tdh et de ALN</i>	<i>Gestionnaire de projet de partenariat (siège de Tdh)</i>
<i>Financement</i>	<i>% du budget des opérations de Tdh alloué aux partenaires ALN dans le monde</i>	
	<i>Montant en CHF des coûts indirects (ou frais généraux) reversés aux partenaires de ALN (règle d'or de Tdh)</i>	<i>Département des opérations (QG de Tdh)</i>
<i>Développement des capacités</i>	<i># Nombre de délégations ayant mené des actions de développement des capacités avec les partenaires ALN</i>	<i>Délégations sur le terrain (Tdh Field)</i>
<i>Méthodologies adaptées</i>	<i># Nombre de délégations utilisant les outils adaptés au partenariat et à la localisation diffusés dans le cadre des objectifs de la politique de localisation</i>	

Cette politique a été préparée par le Groupe de Travail Partenariat et Localisation et validée par le Comité de Gestion Partenariat et Localisation le 04.03.2024. Le Comité de gestion du partenariat et de la localisation assurera le suivi de sa mise en œuvre et rendra compte au Comité exécutif de Tdh (CODIR) qui sera responsable de son application.

© 2024 - Copyright - Terre des hommes Lausanne, Suisse. Tous droits réservés.

*Chaque enfant dans le monde
a droit à une enfance.
C'est aussi simple que cela.*

Politique de localisation

Auteur : Martin Gallard

Version : 1.0

Enregistré sous : 202312_Localisation_Policy_v1_En

Comité de révision interne : Groupe de travail sur la localisation

Approuvé par : CODIR

Date d'approbation : 04.03.2024

Date de début : immédiatement

Date de révision : mars 2025

Responsabilité des mises à jour : Équipe chargée de la qualité et de la responsabilité

Responsabilité de la mise en œuvre : Équipe chargée de la qualité et de la responsabilité

Politique de partenariat :
Document connexe, Document connexe

